

RESUME protocole refus LINKY

Votre compteur est accessible de l'extérieur (immeuble ou pavillon)

- avoir notifié son refus par LRAR à ENEDIS et société chargée de l'installation (« Qui ne dit mot consent »)
- il est important si tel est le cas, de signifier sur le courrier destiné à ENEDIS, vos hospitalisations à domicile, vos dispositifs et appareils médicaux, ainsi que les problèmes de santé dont vous craignez le déclenchement ou l'aggravation avec cette surexposition supplémentaire permanente dans votre domicile
- faire une « sommation de ne pas faire » par Huissier et coller sur son compteur ou à proximité, la photocopie retournée par l'huissier
- protéger le compteur par quelque moyen que ce soit : grille de protection, coffrage, chaîne avec cadenas... et prendre une photo horodatée
- prendre contact avec le maximum de personnes capable de venir vous aider sur place lors de la présence des installateurs et prévoir appareil photo et magnétophone

Votre compteur n'est pas accessible de l'extérieur

- avoir notifié son refus par LRAR à ENEDIS et société chargée de l'installation (« Qui ne dit mot consent »)
- il est important si tel est le cas, de signifier sur le courrier destiné à ENEDIS, vos hospitalisations à domicile, vos dispositifs et appareils médicaux, ainsi que les problèmes de santé dont vous craignez le déclenchement ou l'aggravation avec cette surexposition supplémentaire permanente dans votre domicile
- faire une « sommation de ne pas faire » par Huissier et coller sur son compteur ou à proximité, la photocopie retournée par l'huissier
- ne pas ouvrir aux poseurs et bien prévenir toutes les personnes ayant accès chez vous (famille, femme de ménage...)
- bien fermé à clés vos portes et portails extérieurs
Si violation de domicile, déposer plainte sur internet (obligation de prendre en compte la plainte)
www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

OBSERVATION :

Votre refus est possible, que vous soyez locataire ou propriétaire : c'est l'abonné qui peut prendre cette décision, donc un locataire peut le faire

Ne pas se laisser intimider par toutes les menaces employées : coupure d'électricité.....